

Concertation

Réseau Express Vélo
départemental



RÉUNION DE RESTITUTION

Rev 4 8 9

Le 8 février 2023 - 18h30
Salle du Trépadé - Fonsorbes

INTRODUCTION

Le 8 février 2023, la réunion dite de « restitution » de la concertation en cours depuis 2020 sur les projets de REV 4, 8 et 9 a compté plus d'une centaine de personnes à Fonsorbes, salle du Trépadé.

De très nombreux élus du territoire concerné et notamment la quasi-totalité des maires de l'Ouest toulousain avaient semble-t-il, tenu à répondre à l'appel du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Françoise Siméon, maire, **Philippe Séverac**, 1^{er} adjoint, **Martine Vitet**, adjointe déléguée au développement durable, et **Vincent Bataille**, élu délégué aux mobilités douces représentaient la ville de Fonsorbes, accueillant l'événement.

Étaient également présents **François Arderiu** maire de La Salvetat-Saint-Gilles avec ses adjoints **Thierry Bergougnou** et **Rachid Abdelaoui**, le maire de Plaisance **Philippe Guyot** ainsi que son adjoint aux infrastructures et à la voirie **Joseph Pellegrino**.

On reconnaissait dans l'assistance, **Marie-Claude Leclerc** conseillère départementale du canton de Plaisance-du-Touch.

Avaient fait le déplacement : **Christophe Tountevich**, maire de Fontenilles et ses adjoints au développement économique et au développement durable, **Marc Loubeau** et **Nadine Fierlej** à l'instar de **Stéphane Lefèbvre** conseiller municipal de Cugnaux et d'**Isabelle Avrillaud** adjointe déléguée à la transition écologique de la ville de Pinsaguel. Cette liste n'étant pas exhaustive.

De nombreux représentants d'associations, des citoyens simplement intéressés par le projet, cyclistes en majorité formaient le public attentif de cette dernière étape d'un parcours de concertation qui aura duré 2 ans et demi.

Sofia Aliamet d'Eclectic Experience accompagne le Département dans la mise en œuvre de la concertation sur le REV Ouest ; elle en rappelle les modalités et annonce la teneur de l'exposé à venir : « *ce que vous avez dit en deux ans de concertation, ce que le Conseil départemental a retenu* », Françoise Siméon maire de Fonsorbes salue « *le travail exemplaire du Conseil départemental qui a tenu le calendrier, su intégrer les différentes parties prenantes : associations, élus, simples personnes intéressées* » et salue également les maires du canton, édiles de La Salvetat, Plaisance, Fontenilles, Saint-Lys ...



Jean-Michel Fabre, Vice-président du Conseil départemental en charge de la Transition écologique, des Mobilités douces, du Logement et de l'Habitat souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. « *Cette dernière réunion fut précédée de beaucoup d'autres avec l'aide du bureau d'études EGIS et des équipes au service du projet* ». Jean-Michel Fabre précise que lors de chaque rencontre depuis deux ans il est accompagné de **Julien Klotz**, Conseiller départemental délégué aux Mobilités douces



et de **Martine Croquette** Vice-présidente du Conseil départemental en charge des Mobilités, des Infrastructures et des Routes, une triple présence justifiée par les réponses à donner aux besoins de déplacements du quotidien. *« Comment avons-nous procédé pour arriver en deux ans à la réunion conclusive de ce soir ? Par étapes : nous avons recherché où le REV pourrait passer, décidé en tenant compte de ce qui se disait ici et ailleurs, quel serait son tracé et de quels équipements il devrait être doté (...) ce soir nous vous présentons les arbitrages sur l'aménagement, les équipements, l'éclairage du REV et aussi le calendrier des rendez-vous à venir (...) le déploiement des REV est un grand enjeu pour le territoire départemental et aussi à l'échelle de la métropole ».*

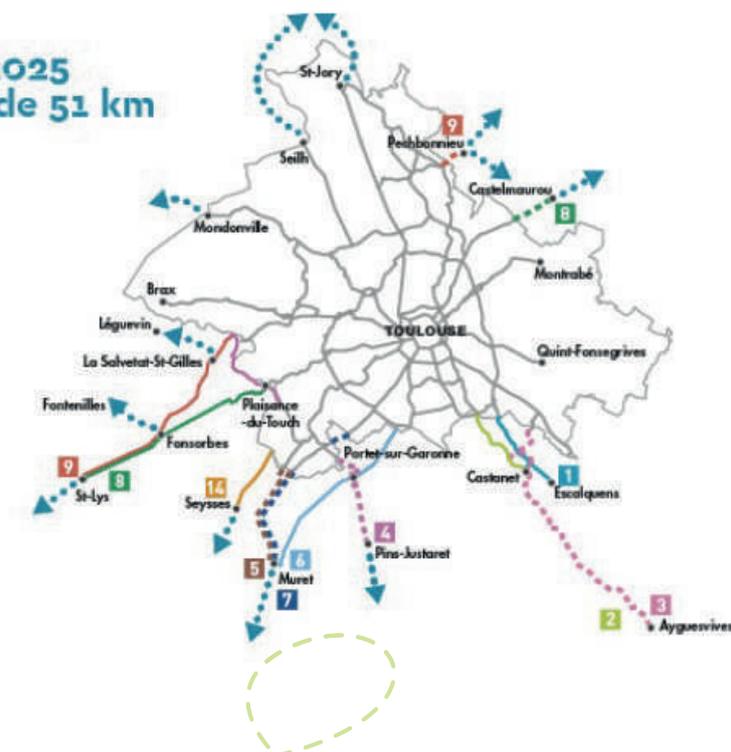
PRÉSENTATION TECHNIQUE

Delphine Cartier, chargée de mission REV au Conseil départemental expose ensuite combien « *le contexte démographique a motivé de la part du Département une politique de développement d'équipements de qualité au service de mobilités actives pour effectuer les trajets domicile/travail de manière « concurrentielle » à la voiture* ».

Toulouse est la quatrième aire urbaine de France, avec plus de 1,3 million d'habitants (+ de 80 000 entre 2013 et 2019) et plus de 500 000 déplacements supplémentaires quotidiens attendus d'ici 10 ans. Aujourd'hui, 65 % des déplacements de 1 à 3 km se font en voiture, 50 % des déplacements font moins de 3 km, et 50 % du potentiel de report vers les transports collectifs et les modes actifs se situent dans les communes limitrophes de Toulouse.

Delphine Cartier rappelle que d'ici à 2025, 51 km de REV vont être créés et indique sur une carte, en trait plein ces 51 km et en pointillés, le programme complémentaire des REV à venir après 2025, qui font d'ores et déjà l'objet sur la période 2022-2023 d'études complémentaires et d'études d'opportunité.

D'ici fin 2025
création de 51 km
de REV.



La chargée de mission, en préambule de la présentation des arbitrages finaux, sujets de la réunion publique de ce 8 février, retrace les grandes étapes du dialogue citoyen au cœur du projet depuis 2020 :

- **Août 2020 : lancement de la concertation et création d'une feuille de route exigeant** : de la concertation en continu - une séparation des flux vélos/ piétons/voitures - la collaboration avec les autorités compétentes - la mise en place de services favorisant l'usage du vélo - la qualité et l'entretien régulier du revêtement de sol - la communication/sensibilisation ;
- **Novembre-décembre 2021 : 1^{ère} phase de concertation, sur les tracés** comprenant : 10 rencontres avec les collectivités ; 4 ateliers grand public ; 2 ateliers en collège et lycée ; 5 micro trottoirs ; 1 questionnaire numérique ; 1 carte en ligne ; 47 000 flyers ; 1700 mails d'invitation ; communication sur les réseaux sociaux ;
- **Novembre-décembre 2022, janvier 2023 : 2^{ème} phase de concertation, sur les équipements et l'éclairage** des REV intégrant : 10 ateliers territoriaux avec les collectivités concernées ; 3 ateliers de concertation publique, ouverts à tous.

20 PROPOSITIONS ONT ÉMANÉ DE LA CONCERTATION SUR LES TRACÉS :

- **REV 8** : 3 variantes pour la traversée du centre de Fonsorbes, 2 variantes pour la traversée du centre de Plaisance ;
- **REV 9** : 2 variantes pour la route de Bragot à Fonsorbes, 2 variantes pour la traversée du centre de La Salvetat-Saint-Gilles, 2 variantes pour le secteur Route de Colomiers/La Ménude à Plaisance-du-Touch ;
- **REV 4** : 4 variantes au nord de l'avenue des Pyrénées (RD 632), 4 variantes au sud de cette même avenue.

Parmi ces propositions, en mars 2022 l'Assemblée départementale a retenu et validé 3 tracés.

En phase 2 de la concertation, se sont déroulés 3 ateliers sur les aménagements, les équipements et l'éclairage pour les REV du secteur Ouest.

« Afin d'alimenter les études techniques et financières réalisées par le bureau d'études EGIS, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a, lors de ces ateliers du 22 novembre 2022 à La Salvetat-Saint-Gilles, du 8 décembre 2022 à Saint-Lys et du 11 janvier 2023 à Plaisance-du-Touch, recueilli les observations des participants afin d'identifier les attentes en termes d'équipements, de services et d'éclairage ».

En préambule de sa présentation des choix effectués par le maître d'ouvrage lors de cette 2^{ème} phase, Delphine Cartier rappelle :

- que « le dimensionnement des REV doit répondre aux réalités de terrain que sont les projets connexes, les emprises foncières et les usages en présence ; ainsi notamment, tout REV doit mesurer plus de 3,5 m de large. Le REV 8 affiche 71% de son linéaire supérieur à cette norme, le REV 9, 68 % et le REV 4, 60 % (...) la création de piétonnier afférente à tout REV varie elle aussi : de 65 % pour le REV 8, de 76% pour le REV 9, et est de 50 % pour le REV 4. Enfin, le ratio entre arbres enlevés et plantés est variable mais toujours positif avec +329 arbres pour le REV 8, + 322 pour le REV 9 et + 95 pour le REV 4 plus urbain, l'accompagnement végétalisé se situe entre 25 % pour le REV 8 et 34 % pour le REV 9 avec 30 % pour le REV 4 ».
- que « des règles communes de sécurité, d'adaptation au territoire, de prise en compte des différents usages, de respect de la réglementation, de respect de l'environnement et de sobriété énergétique ont guidé les choix départementaux (...) ».
- que « les principes généraux retenus sont : un revêtement roulant et confortable pour les cyclistes, une structure permettant un entretien efficace avec un coût raisonné, ainsi que la recherche constante de la limitation de l'impact environnemental ».

Dans le respect de ces critères Conseil départemental propose de mettre en œuvre,

- **des équipements et services étant apparus au public comme essentiels :**

- des parkings sécurisés pour les vélos sur les points d'intermodalité,
- des fixations compatibles avec tous types de vélos et de trottinettes,
- des abris pour la pluie à étudier avec les territoires,
- des compteurs de vélos,
- un système de visualisation de la qualité de l'air,
- des points infos et signalétiques.

Il est précisé que le Conseil départemental n'installera ni sanitaires ni poubelles.

- **un éclairage alliant sécurité, respect de l'environnement et recherche de sobriété :**

- un dispositif sobre, efficient et pérenne,
- de ne pas créer d'éclairage spécifique pour le REV lorsqu'un éclairage communal est en place,
- de respecter la gestion communale de l'espace public,
- de prévoir un éclairage dans les zones présentant un enjeu de sécurité comme les franchissements et intersections,
- de réaliser des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'équipement individuel des cyclistes,
- de s'adapter aux zones sensibles environnementales.

Delphine Cartier informe que le projet entre maintenant sur le terrain des procédures administratives.

« La phase d'examen du dossier d'autorisation par les services de l'Etat (4 mois) va être suivie de l'Enquête publique (3 mois).

En premier lieu nous allons monter le dossier d'autorisation, que l'Etat va examiner, puis nous préparerons l'Enquête publique, participerons à sa tenue et remettrons le rapport d'Enquête à la préfecture. En préalable de cette Enquête publique suivie de la Déclaration d'Utilité Publique par Arrêté préfectoral nous mettrons en place un point d'étape avec les personnes concernées, sous forme de réunion publique. Les études techniques et environnementales continuent, elles, jusqu'à fin 2023.

D'ici mi-2024 vont se dérouler les négociations à l'amiable avec les propriétaires fonciers au cas par cas. Les travaux commenceront fin 2024 pour une mise en service fin 2025.



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

TROIS PREMIÈRES QUESTIONS

Un participant, membre de l'association 2P2R (Deux pieds, deux roues) : « Votre projet est attrayant mais comment et où se renseigner pour savoir quand les travaux vont démarrer là où nous habitons (...) serons-nous avertis au coup par coup, aurons-nous une vue d'ensemble » ?

Un participant, cycliste : « Vous avez parlé de revêtement bio au sol ; de quoi s'agit-il exactement ? Qu'entendez-vous par « compteur à vélos » ?

Jean-Louis George, citoyen de Saint-Lys : « Sur le fond, je comprends que cet aéroportage d'élus vous encense. Sur la forme je suis consterné du manque d'information et de concertation des Saint-Lysiens. Vous nous dites que vous menez la concertation depuis bientôt 3 ans alors que les riverains ne sont au courant que depuis 3 semaines... Certes, vous avez réuni les personnes concernées lundi dernier pour désamorcer leur colère je suppose, mais j'aurais aimé que ceux que vous amputez de m² soient avertis, notamment les gens qui vont être bloqués dans leur activité à cause du REV. Tout ça n'est pas normal, notre colère est maîtrisée mais en tant que simple citoyen je vous le dis, sur ce tronçon Saint-Lys/Fonsorbes, vous faites passer l'intérêt général au-dessus des individus : la propriété aussi est un droit qui doit être respecté ».



RÉPONSES

Julien Klotz : « Le site internet du Conseil départemental comprend une page consacrée aux REV avec les détails d'évolution actualisés pour chacun d'entre eux ainsi que les comptes-rendus des réunions publiques et ateliers thématiques ».

(...) Les compteurs à vélos nous serviront à comptabiliser le nombre de passages effectués sur les REV, à évaluer l'efficacité du dispositif afin de l'améliorer ».

Martine Croquette : « Au Département, nous avons déjà le souci de respecter l'environnement en ce qui concerne les routes. Nous récupérons des matériaux issus de la déconstruction d'agrégats que nous réagréons à froid avec un liant végétal. Cette technique annule toute émission de CO₂. Ce cahier des charges, en phase de test aujourd'hui pour les routes (pratiqué avec des entreprises comme Colas, Eiffage ou Vinci), nous l'appliquerons aux REV ».

Jean-Michel Fabre : « Monsieur, vous l'avez dit, le Conseil départemental construit des équipements publics. Nous sommes aux côtés des collectivités porteuses de services publics dans les territoires. Depuis des décennies, nous mettons en place des routes pour les voitures et maintenant des voies pour les vélos.

Nous savons que le droit privé existe et nous le respectons mais en France il existe aussi un respect des décisions publiques, je précise que les tracés des REV Ouest ne sont pas tombés du ciel. Ils font suite à 3 ans de discussions, ont été constitués petit à petit avec les participants à la concertation : les élus des différentes communes concernées, les services compétents qui nous ont dit les endroits à éviter, les pistes à explorer car il faut du temps pour être précautionneux et pour arriver à des tracés. Pour réaliser les ouvrages il existe des processus, une chronologie on rencontre les personnes privées, le plus souvent à l'amiable car c'est plus intelligent. Je tiens juste à mentionner que lors des réunions en amont sur le REV Ouest, on a vraiment écouté au cas par cas. Je me souviens de personnes nous suggérant de remplacer des clôtures par des haies, j'aurais beaucoup d'exemples de ce type. (...) Lundi dernier, à la suite d'un courrier adressé au Département par les membres du collectif pour la défense des intérêts de la RD 632, Julien Klotz en a reçu les signataires en présence des services techniques du Département, il a pu constater que beaucoup d'éléments « bloquants » se fondaient sur des rumeurs, des bruits. Tout le monde n'était pas sur la même base

d'information et ces choses floues ont été corrigées. Aujourd'hui on échange sur des éléments tangibles et réels. Il faut bien admettre que nous réalisons des ouvrages qui seront utilisés par des milliers de personnes alors oui nous assumons de faire des équipements publics qui peuvent se retrouver confrontés avec des intérêts privés. Dès lors les solutions ne peuvent sortir que de la discussion. Si à certains moments on se demande si on peut toucher à la largeur du REV, c'est après discussion avec chaque propriétaire concerné. Pour ce qui est des indemnisations, ce sont les Domaines qui les définissent ».

Ces équipements feront l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique prévalant sur le droit privé qui sera néanmoins respecté ».

Delphine Cartier : « La communication sur le projet a été déployée et l'information a été relayée par le Conseil départemental dans toutes les boîtes-aux-lettres de la zone concernée depuis plus de deux ans (presse, newsletters, réseau communal, 47 000 flyers directement chez l'habitant notamment, etc...) ».



QUESTIONS SUIVANTES

Un membre de l'association 2P2R (Deux pieds, 2 roues) : « Les infrastructures sont le frein qui fait que les gens ne prennent pas leur vélo ; dommage car la voiture a un avenir incertain ... J'aimerais savoir si les éléments annoncés ce soir sont actés avec Toulouse-Métropole car je pense qu'une unité signalétique (couleur notamment) est souhaitable pour les usagers du REV ».

Marie-Claude Vidal, habitante de Saint-Lys : « J'apprends que je vais être « amputée » d'un morceau de terrain à cause du REV ce projet merveilleux par ailleurs. Le problème c'est que vous avez eu trois ans pour mettre le projet au point et que nous n'avons que trois semaines pour réagir... Franchement on n'est pas contre a priori mais sur le tracé entre Saint-Lys et Fonsorbes nous ne sommes pas contents du tout.

Je m'interroge sur le choix de tracé : pourquoi passer dans une zone qui fourmille d'entreprises avec beaucoup de voitures que le flux des vélos va bloquer (les cyclistes auront une allure EXPRESS n'oublions pas de le préciser) 1 000 voitures entrent et sortent en moyenne de Leclerc chaque jour, il y a beaucoup de ronds-points, de ralentissements. Ce n'est vraiment pas très indiqué de se mettre là où il y a le plus de maisons, d'entreprises, où ce sera dangereux pour tout le monde de cohabiter. On a appris qu'il est déjà prévu de supprimer des places de parking, c'est le cas sur le parking d'un kinésithérapeute notamment et d'un mécanicien automobile aussi, comment ces gens-là vont-ils pouvoir travailler, je vous le demande ! Comment les gens vont-ils sortir de chez eux pour aller sur la nationale alors qu'ils sont sur la départementale, je vous le demande aussi ! Ils vont être bloqués tout simplement ».

RÉPONSES

Martine Croquette : « A la première question, celle de l'unité signalétique, je répondrai que depuis deux ans, une démarche de coordination est menée de façon conjointe avec Toulouse-Métropole et Tisséo autour des aménagements cyclables. La norme des REV, c'est entre 3 et 4 m de largeur et de 1,5 m à 2 m de chemin piétonnier, à cette norme s'ajoute celle de l'homogénéité de la signalétique, incontournable pour garantir une cohérence en direction des usagers (...) la norme peut parfois se heurter à des problèmes d'insertion en milieu plus urbain où l'on doit coordonner les différentes priorités : foncières, économiques... en essayant de garder un raisonnement collectif, moins individuel (...) il faut rappeler qu'il est déjà arrivé que sur le nombre de tracés proposés par le maître d'ouvrage soit adopté un tracé non prévu, émergeant de réunion publique ».

Julien Klotz : « Pour le REV 8, il y a eu 20 tracés suggérés, étudiés, puis rejetés ou retenus, la proposition dont vous parliez lundi dernier en réunion de riverains fait partie de celles non retenues. L'exposé de ces choix et de leurs motivations sont disponibles sur le site du Conseil départemental dédié au REV ».

Jean-Michel Fabre : « Oui, nous pensons qu'il faut faire passer les vélos sur le tronçon du REV 8 situé sur la RD 632 car dans les faits, ils roulent déjà sur la voie des voitures et avec beaucoup plus de risques ; il faut respecter les cyclistes où qu'ils soient. Quant aux places de parking, 7 seront supprimées mais ce n'est pas beaucoup au regard des 1 000 véhicules qui entrent et sortent chaque jour de Leclerc, des places vont par ailleurs être remplacées par d'autres, en longitudinal devant un cabinet de kinésithérapie situé sur la RD 632. Les sujets pris séparément sont différents. A certains endroits on doit prendre 1 m de foncier, à d'autres 2, l'enjeu c'est d'assurer la sécurité des vélos (...).

Autant la discussion est ouverte longtemps en amont, autant nous ne sommes pas ce soir dans une réunion qui a vocation à changer les tracés. Imaginez si à chaque fois qu'on décide de faire un bout de route on revient au statu quo pour trois ans... nous ne serions pas très efficaces ».



DERNIÈRES INTERVENTIONS

Philippe Guyot, maire de Plaisance-du-Touch, président du Grand Ouest toulousain :

« Je tiens à remercier le Conseil départemental de la Haute-Garonne financeur de ce projet de REV Ouest qui va être très important pour les communes du Grand Ouest. Il est une colonne vertébrale qui intéresse jusqu'à des communes situées à 5 ou 10 km de lui ; elles se verront dotées par le Département de moyens afin que se réalise tout un réseau cyclable associé au REV Ouest. Ça coûte cher aux communes, de réaliser des pistes cyclables indépendantes !

Rendons-nous compte : 85 % des automobilistes vont aujourd'hui travailler en « autosolistes » et si on ne parvient pas à changer cette habitude, on ne luttera pas contre l'effet de serre, je sais que c'est compliqué mais nous devons tous changer nos modalités de déplacement. A Plaisance, nous avons choisi d'apaiser la vitesse qui est désormais limitée à 30 km/h. Vous savez, si sur la route, on met le curseur à 45 km/h au lieu de 55, ça impacte la sécurité des cyclistes.



Je ne me permettrais pas de répondre aux riverains à qui du terrain est enlevé par le projet, je pense que des études techniques ont été menées par le Conseil départemental justement pour éviter cela le plus possible ; et le fait que parfois on ne puisse y déroger a été il me semble abordé en concertation. Lors des réunions publiques sur le REV Ouest auxquelles j'ai assisté, j'ai vu beaucoup de cyclistes mais l'enjeu concerne même ceux qui ne sont pas à vélo ».

Christophe Tountevich, maire de Fontenilles : *« Je suis très reconnaissant au Conseil départemental de s'être mis en quatre et même en huit pour effectuer des études de faisabilité sur le raccordement de Fontenilles au REV Ouest ! J'espère que cela se fera parce que l'on se doit de changer les habitudes. Sur la RD 37, 15 000 véhicules roulent chaque jour et ce chiffre est en augmentation avec un trop grand nombre de dépassements dangereux et de comportements intolérables au volant (...)*

Je suis confiant dans l'efficacité du travail collectif pour répondre à l'intérêt général ».

Un cycliste de Léguevin : *« Je suis actuellement en « sevrage automobile ». Avec 16 000 kilomètres effectués à vélo au compteur en 2022, je suis terrifié par l'attitude des automobilistes qui me frôlent tous les jours. 90 % des infrastructures routières sont destinées aux voitures mais aujourd'hui il est temps de penser à nos enfants et petits-enfants, de plus la voiture va devenir économiquement inaccessible ; alors vraiment un très grand merci pour le REV, le vélo, c'est l'avenir » !*

CONCLUSION

Martine Croquette : « Merci d'être venus, la confrontation de différents avis est toujours enrichissante. Le constat c'est que l'on vit en société, et que l'on a tous besoin de se déplacer dans des conditions de sécurité. Hélas le constat c'est aussi l'augmentation des accidents graves à vélo et de cela il nous faut tenir compte très sérieusement.

Lors de la phase d'Enquête publique, vous pourrez vous exprimer de nouveau (cela est obligatoire dans la procédure), vous pourrez dire ce qui vous va et ne vous va pas ; l'Etat tranchera en fonction de différents paramètres, notamment celui des contraintes environnementales et nous nous attellerons ensuite avec les services de l'Etat à répondre à la réglementation afin de permettre au projet d'aboutir le plus rapidement possible. Dans ce territoire non bénéficiaire de la future 3ème ligne de métro, c'est une urgence ».

Julien Klotz : « Nous voyons beaucoup de personnes depuis plus de deux ans. Avec ces compagnons de route, nous avons appris à faire connaissance, on n'a pas toujours été d'accord sur tout, nous avons fait des efforts chacun de notre côté et trouvé par la suite des points de convergence pour pouvoir construire ensemble cette infrastructure du futur.

Aujourd'hui nous menons une course de vitesse contre le réchauffement climatique, pour la sécurité de la planète, la santé de toutes et tous, et celle de nos enfants.

Le REV Ouest sera inauguré en 2025, d'ici là, vous pourrez vous informer sur les différentes étapes administratives et de travaux sur le site du Conseil départemental (page consacrée au REV) ainsi que dans votre mairie ».

ANNEXE

Article paru le 12 février 2023 dans la Dépêche du Midi édition Haute-Garonne.

FONSORBES/COLOMIERS/TOURNEFEUILLE/PLAISANCE-DU-TOUCH/LA SALVETAT/CUGNAUX

Réseau Express Vélo : à l'Ouest, le REV se réalise

Parmi les 13 lignes du projet Réseau Express Vélo, une grande partie sillonneront l'Ouest toulousain. Les réunions de présentation orchestrées par le Département se multiplient.



Le Réseau express vélo assurera un déplacement sécurisé des cyclistes. / DOM

Mercredi 8 février, salle du Trépadé, le conseil départemental a convié les Fonsorbais et les habitants des communes du secteur ouest concernées par le Réseau Express Vélo (REV) à une réunion de restitution. En effet, dans le cadre de la transition écologique, mais aussi pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, le conseil départemental s'est engagé dans

l'aménagement de 7 itinéraires cyclables (51 km) à haut niveau de services, d'ici 2025, autour de l'agglomération toulousaine. Le secteur ouest sera couvert par trois d'entre eux : le REV 8, Saint-Lys/Fonsorbres/Plaisance-du-Touch, en lien avec la ligne de bus Tisséo L3, le REV 9, de Fonsorbres à La Salvetat-Saint-Gilles en connexion avec la gare de Colomiers, et le REV 4, trans-

versal, de La Salvetat-Saint-Gilles à Plaisance-du-Touch.

La phase de restitution

Jean-Michel Fabre et Martine Croquette, vice-présidents en charge de la transition écologique, Julien Klotz, conseiller délégué aux mobilités douces et Delphine Cartier, chargée de mission REV ont présenté les conclusions de plus de deux an-

nées d'études à une assemblée constituée majoritairement, outre de quelques habitants, associations de cyclistes et entrepreneurs, d'élus des communes concernées. Il s'agit d'« un enjeu majeur pour ce territoire comme pour tout le département » a rappelé J-M Fabre. « Voici venue la phase de restitution des arbitrages, des discussions sur les tracés qui va permettre le démarrage des travaux courant 2024 pour une mise en service normalement prévue avant la fin 2025 ».

Depuis 2020, ateliers et concertations sur le sujet ont réuni 400 participants. 20 tracés ont été proposés et étudiés pour aboutir aux 3 validés répondant à quatre grands critères d'usage : la sécurité avec des pistes dédiées aux cyclistes (d'une largeur comprise entre 3 et 4 mètres) et aux piétons (de 1,5 à 2 mètres), la continuité avec des tracés les plus directs possibles, le confort (revêtement, aménagements, éclairage), et enfin la signalétique des parcours. Selon 5 règles édictées par le conseil départemental : sobriété énergétique, adaptation aux différents territoires, protection environnementale, sécurité et réponse aux besoins des usagers.

F. L.



Des échanges de questions-réponses

Restitution faite, la parole a été donnée aux participants à la réunion qui ont posé des questions comme : « quel type de revêtement ? » ou encore « l'implantation de compteurs vélos est-elle prévue ? ». Deux habitants de Saint-Lys ont fait part de leur colère et mécontentement quant à, d'une part, le manque d'informations et de concertation des Saint-Lysiens, et d'autre part, le tracé du tronçon Saint-Lys/Fonsorbres (RD632) imputant artisans, entreprises et riverains et évoquant la dangerosité due à un trafic intense de la circulation automobile. Les réponses apportées ont rappelé qu'il



Le Réseau express vélo assurera un déplacement sécurisé des cyclistes

s'agissait d'équipements qui feront l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) prévalant sur le droit privé qui sera néanmoins respecté. « C'est un projet qui confronte l'individuel et le collectif, mais on a besoin de ce déplacement sécurisé. Par ailleurs, l'information a été largement relayée par de nombreuses actions de communication dans les mairies, la presse... et pas moins de 47 000 flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres. L'expression libre de tous sera encore possible lors de l'enquête publique » ont conclu les membres du conseil départemental.



Réseau Express Vélo départemental